



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 août 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable

## **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport, établi en application de la résolution [72/217](#) de l'Assemblée générale, donne un aperçu général de l'état de la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA) dans les petits États insulaires en développement. Il contient également un résumé des mesures prises par les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et les autres partenaires internationaux de développement pour soutenir les efforts de mise en œuvre déployés par les petits États insulaires en développement au cours de la période 2017-2018. Dans ce contexte, les stratégies et les cadres utilisés pour exécuter les programmes de développement sont examinés et les lacunes, les difficultés, les principaux résultats et réalisations sont mis en évidence. Le rapport fait aussi le point sur les activités menées pour donner suite aux décisions et demandes de l'Assemblée générale. Le rapport a été établi compte tenu des informations reçues des États Membres, des organismes du système des Nations Unies, des institutions spécialisées, des commissions régionales et des organisations nationales, sous-régionales et régionales compétentes.

\* [A/73/150](#).



## I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 30 de sa résolution 72/217, est divisé en cinq sections. Les sections I et V contiennent l'introduction et la conclusion, respectivement. La section II donne un aperçu général de l'état de la mise en œuvre des Modalités d'Action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) dans les petits États insulaires en développement. La section III contient un récapitulatif des mesures prises par les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et les autres partenaires internationaux de développement pour soutenir les efforts de mise en œuvre déployés par les petits États insulaires en développement au cours de la période 2017-2018. Dans cette section, les stratégies et les cadres utilisés pour exécuter des programmes de développement sont examinés et les lacunes, les difficultés, les principaux résultats et réalisations sont mis en évidence. La section IV contient un récapitulatif des activités menées pour donner suite aux décisions et demandes de l'Assemblée générale<sup>1</sup>. Le présent rapport a été établi à partir d'informations sollicitées auprès des États Membres, des organismes des Nations Unies, des institutions spécialisées, des commissions régionales et des organisations nationales, sous-régionales et régionales compétentes, y compris au moyen de questionnaires<sup>2</sup>.

## II. Aperçu

2. Les Orientations de Samoa ont été adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/15 en novembre 2014. Près de quatre ans plus tard, grâce à divers mécanismes et cadres nationaux et régionaux et avec l'appui de la communauté internationale, la mise en œuvre dans les petits États insulaires en développement se poursuit, à des rythmes différents toutefois. Des efforts sont faits pour assurer la cohérence et la liaison entre les Orientations de Samoa et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les objectifs de développement durable et les autres programmes de développement convenus à l'échelle internationale afin de permettre aux petits États insulaires en développement de tirer le meilleur parti des mécanismes et cadres susmentionnés.

<sup>1</sup> Voir résolution 72/217 de l'Assemblée générale, par. 6, 20 et 30.

<sup>2</sup> Des versions complètes et non revues par les services d'édition des documents reçus en réponse au questionnaire utilisé pour l'établissement du présent rapport sont accessibles à l'adresse <https://sidsnetwork.org/>. Des contributions ont été reçues de la part des entités et États membres suivants : Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, y compris son équipe de pays au Belize, Programme des Nations Unies pour le développement et son bureau au Timor-Leste, équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture, Union internationale des télécommunications, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Centre du commerce International, Fonds monétaire International, Organisation internationale pour les migrations, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, Autriche, Bahreïn, Cuba, Allemagne, Irlande, Japon, Îles Marshall et Fédération de Russie. Une version complète, non revue par les services d'édition, de la contribution du Gouvernement néozélandais, qui a été reçue après la date limite, est également accessible en ligne.

3. Malgré la difficulté posée par la dispersion géographique et l'absence d'un mécanisme ou d'un cadre pour la coordination et l'accélération de la mise en œuvre aux niveaux national et régional, le groupe régional des Petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale a réalisé des progrès dans plusieurs domaines prioritaires des Orientations de Samoa, y compris les mesures relatives aux changements climatiques, à l'énergie durable, à la réduction des risques de catastrophe et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une réalisation louable a été l'élaboration de plans de développement nationaux largement adaptés aux Orientations de Samoa, au Programme 2030 et à d'autres programmes de développement, y compris l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ce qui favorise une approche systématique de la mise en œuvre et de la présentation de rapports au titre des divers cadres que ces pays ont privilégié en matière de mise en œuvre<sup>3</sup>.

4. Dans les Caraïbes, des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer, la réduction des risques de catastrophe, la gestion des déchets, la santé, les ressources côtières et marines, les ressources en eau douce, les ressources énergétiques et la diversité biologique. Le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable (2017-2021)<sup>4</sup> représente le plan d'activité des organismes du système des Nations Unies dans les Caraïbes et définit la manière dont ces organismes apportent une assistance et obtiennent des résultats en matière de développement. Le fait que ce cadre est étroitement aligné sur les Orientations de Samoa et sur les objectifs de développement durable a l'avantage supplémentaire de contribuer aux efforts déployés par les pays pour accélérer la réalisation de leurs engagements.

5. Le rythme de la mise en œuvre dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, toutefois, a continué d'être ralenti par la faiblesse de la croissance économique et, dans plusieurs pays, par le lourd fardeau de la dette. Ces facteurs limitent la marge de manœuvre budgétaire pour l'investissement dans les programmes et projets de développement durable. En outre, ces pays ont connu des pertes équivalent à environ 1 % du produit intérieur brut et des dommages touchant en moyenne 1,5 % de la population. Au cours des 60 dernières années, 1 345 personnes dans les Caraïbes ont perdu la vie à la suite de catastrophes naturelles<sup>5</sup>. Par ailleurs, la région doit lutter contre le chômage élevé, le sous-emploi et les hauts taux de chômage chez les jeunes. L'impact de la taxe sur le carbone et des ajustements fiscaux à la frontière sur le commerce de biens et de services dans les Caraïbes, l'augmentation de la résistance aux agents antimicrobiens et la menace d'espèces exotiques envahissantes pour la diversité biologique posent des difficultés supplémentaires. Les petits États insulaires en développement des Caraïbes explorent néanmoins les possibilités offertes par les méthodes de financement novatrices, notamment les obligations-diaspora, l'économie bleue et la Nouvelle Banque de développement, afin de pouvoir mettre en œuvre les orientations de Samoa et réaliser les objectifs de développement durable.

6. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont fait des progrès considérables en matière d'intégration des Orientations de Samoa dans les plans, les politiques et les programmes de développement nationaux et régionaux. À l'instar du Cadre plurinational de développement durable dans les Caraïbes, la Stratégie des

<sup>3</sup> Des plans de développement nationaux ont été élaborés par le Comores, la Guinée-Bissau, les Maldives, Singapour et Sao Tomé-et-Principe.

<sup>4</sup> Le Plan-Cadre comprend quatre domaines prioritaires : un développement partagé, équitable et prospère dans les Caraïbes ; une bonne santé dans les Caraïbes ; solidarité, sécurité et justice dans les Caraïbes ; durabilité et résilience dans les Caraïbes.

<sup>5</sup> Fonds monétaire international, « Caribbean small States: challenges of high debt and low growth » (2013). Accessible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/042613.pdf>.

Nations Unies pour le Pacifique<sup>6</sup> est la réponse collective du système des Nations Unies aux priorités de développement des petits États insulaires en développement du Pacifique. Cette stratégie aide les États à promouvoir des réponses localisées aux Orientations de Samoa, au Programme 2030 et aux autres instruments convenus au niveau international. La Stratégie est adaptée aux priorités nationales de chaque pays et répond à l'appel lancé par les dirigeants du Pacifique demandant aux organismes du système des Nations Unies d'adapter leurs programmes de travail et leurs activités de manière à appuyer les priorités régionales. L'engagement pris par l'Organisation des Nations Unies de collaborer avec les principaux organismes régionaux, y compris les institutions membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, est également confirmé dans la Stratégie.

7. Une évolution notable dans la région du Pacifique a été l'approbation par les dirigeants du plan de réalisation des objectifs de développement durable dans le Pacifique en 2017. Ce plan définit les priorités de la région, et contient un appel en faveur d'une approche systématique, coordonnée et intégrée de la mise en œuvre, du suivi et de l'établissement de rapports au titre des Orientations de Samoa, des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et du Programme d'Action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

8. Le partenariat continue d'être un moyen utilisé pour remplir les engagements pris en matière de développement durable dans les petits États insulaires en développement. Selon une analyse récente portant sur 315 partenariats effectuée par le Secrétariat, bien que plus de 50 % de ces partenariats soient sur la bonne voie quant à la mise en œuvre, ils se heurtent généralement à des difficultés liées à l'insuffisance de la viabilité financière des projets du fait de nuances concernant la taille, la politique et l'orientation, aux incidences des changements climatiques et des catastrophes naturelles et au lourd fardeau de la dette des petits États insulaires en développement<sup>7</sup>.

### **III. Examen de la mise en œuvre des Orientations de Samoa**

#### **A. Cadres et stratégies de mise en œuvre**

9. Le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales emploient généralement divers cadres et stratégies pour appuyer la mise en œuvre des Orientations de Samoa aux niveaux national et régional dans les petits États insulaires en développement. De manière générale, ces cadres et stratégies soutiennent la supervision et la coordination de l'allocation des ressources, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes techniques. Ils sont à la base des engagements pris à titre bilatéral ou sur le plan régional. Le tableau 1 donne des exemples de ces cadres et stratégies.

---

<sup>6</sup> Accessible à l'adresse [www.unicef.org/about/execboard/files/Final UNPS 2018-2022 Pacific.pdf](http://www.unicef.org/about/execboard/files/Final_UNPS_2018-2022_Pacific.pdf).

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies, Division des objectifs de développement durable, « Review of partnerships for small island developing States » (mai 2018). Accessible à l'adresse suivante : [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15791Recommendations\\_SDG\\_5.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/15791Recommendations_SDG_5.pdf).

Tableau 1  
Cadres et stratégies de mise en œuvre des Orientations de Samoa

<i>Institution</i>	<i>Modes d'exécution des programmes</i>	<i>Cadres et stratégies</i>
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	5 bureaux régionaux et représentants dans 5 bureaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</li> <li>• Cadre stratégique pour 2016-2021 et programmes de travail biennaux (2016-2017 et 2018-2019)</li> <li>• Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience</li> <li>• Stratégies régionales de réduction des risques de catastrophe (Cadre pour un développement résilient dans le Pacifique)</li> <li>• Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe</li> </ul>
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Bureaux régionaux et bureaux de pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de pays ou programmes régionaux convenus par les gouvernements respectifs</li> <li>• Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique)</li> <li>• Projet régional de lutte contre la corruption dans le Pacifique</li> <li>• Programme régional (appui à la Communauté des Caraïbes)</li> </ul>
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Sous-Programme 5 : Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Document final de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Maafikiano de Nairobi</li> </ul>
Programme des Nations Unies pour l'environnement	Office des Nations Unies à Nairobi, bureaux sous-régionaux et bureaux spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résolution 2/4 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement</li> <li>• Stratégie à moyen terme du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour la période 2018-2021</li> <li>• Programme de travail 2018-2019</li> </ul>
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	Groupe spécial des pays ayant des besoins particuliers, bureau sous-régional pour le Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique</li> <li>• Plan de réalisation des objectifs de développement durable dans le Pacifique</li> <li>• Stratégie de la CESAP pour le Pacifique</li> <li>• Résolution 71/4 de la CESAP (Mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa))</li> </ul>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Bureaux régionaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable</li> </ul>

<i>Institution</i>	<i>Modes d'exécution des programmes</i>	<i>Cadres et stratégies</i>
Programme des Nations Unies pour le développement	Bureau des politiques et de l'appui aux programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique, Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable)</li> <li>• Missions d'intégration, d'accélération et d'appui à l'élaboration des politiques</li> </ul>
Fonds des Nations Unies pour la population	Bureau sous-régional et programme du FNUAP à Maurice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale : programme du FNUAP à Maurice</li> <li>• Pacifique : Bureau sous-régional du FNUAP (Fidji)</li> <li>• Caraïbes : Programme sous-régional pour les Caraïbes (Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable), Plan stratégique de la CARICOM</li> </ul>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Bureaux sous-régionaux et siège à Rome	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action mondial</li> <li>• Cadre de programmation pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement de l'Atlantique et de l'océan Indien</li> <li>• Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Commission de l'océan Indien</li> <li>• Cadre de programme de pays pour 14 petits États insulaires en développement des Caraïbes</li> <li>• Politique et plan d'action régionaux de la CARICOM en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle</li> </ul>
Union internationale des télécommunications	Section spéciale pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action de la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications tenue en 2014</li> </ul>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Section dédiée aux petites îles et au savoir autochtone	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021</li> <li>• Programme et budget de l'UNESCO pour 2016-2017</li> <li>• Décision adoptée par le Conseil exécutif à sa deux cent unième session</li> <li>• Plan d'Action de l'UNESCO pour les PEID (2016-2021)</li> <li>• Rapport sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNESCO pour les PEID</li> <li>• Données de l'Institut de statistique de l'UNESCO sur les PEID</li> </ul>
Centre du commerce international	Bureaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Pacifique et l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan stratégique du CCI pour 2018-2021.</li> <li>• Programmes et projets de pays (Alliances for Action)</li> </ul>
Fonds monétaire international	Groupe de travail interdépartemental sur les petits États	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Note d'orientation du personnel sur la collaboration du Fonds avec les petits États en développement</li> </ul>

<i>Institution</i>	<i>Modes d'exécution des programmes</i>	<i>Cadres et stratégies</i>
Agence internationale pour les énergies renouvelables	Siège à Abou Dhabi	• Initiative Phares des petits États insulaires en développement (instance multipartite)
Organisation internationale pour les migrations	Bureau à New York	• Cadre de gouvernance des migrations
Partenariat statistique au service du développement au XXI <sup>e</sup> siècle	Bureau à Paris	• Programme de travail et budget annuels (approuvés lors des réunions du conseil d'administration tenues en avril de chaque année)

*Abréviations* : CARICOM, Communauté des Caraïbes ; CCI, Centre du commerce international ; CESAP, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ; CNUCED, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

10. Tous les cadres et stratégies indiqués dans le tableau 1 sont alignés sur le Programme 2030 et les autres programmes et processus de développement durable convenus sur le plan international et pris en compte dans les programmes de travail respectifs des organisations concernées. À titre d'exemples :

a) Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aide les petits États insulaires en développement à élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe et à adapter les stratégies déjà en place aux priorités et cibles du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Le Bureau s'emploie également à promouvoir la cohérence à l'égard de l'Accord de Paris, des objectifs de développement durable, du Nouveau Programme pour les villes et des Orientations de Samoa, ce qui a abouti à l'élaboration d'un certain nombre de stratégies nationales qui intègrent les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ;

b) Le plan de réalisation des objectifs de développement durable dans le Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) propose une orientation claire pour la mise en œuvre du Programme 2030 dans le contexte des Orientations de Samoa et du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique ;

c) Le Programme d'action mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est bien aligné sur les Orientations de Samoa et sur le Programme 2030 et vise à renforcer l'action coordonnée en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux national et régional dans les petits États insulaires en développement ;

d) L'Union internationale des télécommunications aide les petits États insulaires en développement à tirer parti du pouvoir des technologies de l'information et des communications pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs prioritaires de développement définis pour ces États dans les Orientations de Samoa ;

e) L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a établi les principes et les objectifs de son Cadre de gouvernance des migrations par rapport aux engagements mondiaux, y compris ceux énoncés dans le Programme 2030, afin de montrer comment ses activités contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

11. Dans le cas des partenaires de développement bilatéraux, divers moyens sont employés pour collaborer avec les petits États insulaires en développement. Certains partenaires disposent d'instruments et de politiques spécialement conçus pour ces États, notamment la stratégie régionale adoptée par l'Allemagne pour les Caraïbes<sup>8</sup>. D'autres ont accordé aux petits États insulaires en développement une place plus importante dans leur politique étrangère et dans leurs engagements relatifs au climat. L'Irlande, notamment, a indiqué qu'elle utilisait les compétences d'un réseau de fonctionnaires choisis dans un certain nombre de départements et de groupes au sein du Ministère des affaires étrangères et du commerce, qui possèdent une bonne connaissance de toute une série de questions et de politiques en rapport avec les Orientations de Samoa et le développement durable. Ce réseau comprend le Directeur adjoint du groupe chargé des politiques de l'Organisation des Nations Unies, le directeur chargé des politiques relatives au climat et à la résilience au sein de l'Irish Aid et le conseiller en matière de développement durable et Premier Secrétaire à la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. D'autres partenaires bilatéraux acheminent leur aide par l'intermédiaire d'institutions multilatérales, dont la Banque mondiale, ou dans le cadre d'institutions et d'initiatives régionales, et d'autres encore apportent un appui par le biais de partenariats avec des prestataires multilatéraux. L'Autriche, par exemple, a soutenu l'initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement et la constitution d'un réseau de centres régionaux pour les énergies renouvelables, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI). Le financement fourni par l'Autriche appuie également le dialogue de partenaires organisé à l'occasion des réunions préparatoires régionales et interrégionales consacrées à l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa.

12. Un certain nombre d'États Membres<sup>9</sup> qui ont répondu au questionnaire utilisé pour l'établissement du présent rapport ont affirmé que leurs plans nationaux de développement étaient alignés sur les Orientations de Samoa, sur le Programme 2030 et sur les objectifs de développement durable.

## **B. Financement de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans les petits États insulaires en développement**

13. La réalisation d'un développement durable et résilient face aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement est très coûteuse. Ces États se heurtent à de grandes difficultés en matière de développement qui sont directement imputables à leurs caractéristiques structurelles (populations peu nombreuses, dispersion spatiale, éloignement) ; à la perception de risques considérables et à un faible attrait aux yeux des investisseurs étrangers ; à des économies petites et peu diversifiées pour générer des devises, des revenus et des recettes fiscales ; à d'importantes dépenses récurrentes ; et, dans certains cas, à une dette élevée et peu de marge de manœuvre budgétaire pour les investissements en matière de développement. Cet ensemble complexe de difficultés, exacerbé par les effets néfastes des changements climatiques et de la variabilité du climat, conduit à des niveaux plus élevés de vulnérabilité économique globale dans les petits États insulaires en développement que dans les pays plus grands ayant des niveaux de revenus comparables.

14. Pour réaliser un développement durable, les petits États insulaires en développement doivent investir des ressources afin de réagir et d'être plus résilients

<sup>8</sup> Accessible à l'adresse [www.bmz.de/en/publications/archiv/type of publication/strategies/Strategiepapier311 11 2011.pdf](http://www.bmz.de/en/publications/archiv/type%20of%20publication/strategies/Strategiepapier311%2011%202011.pdf).

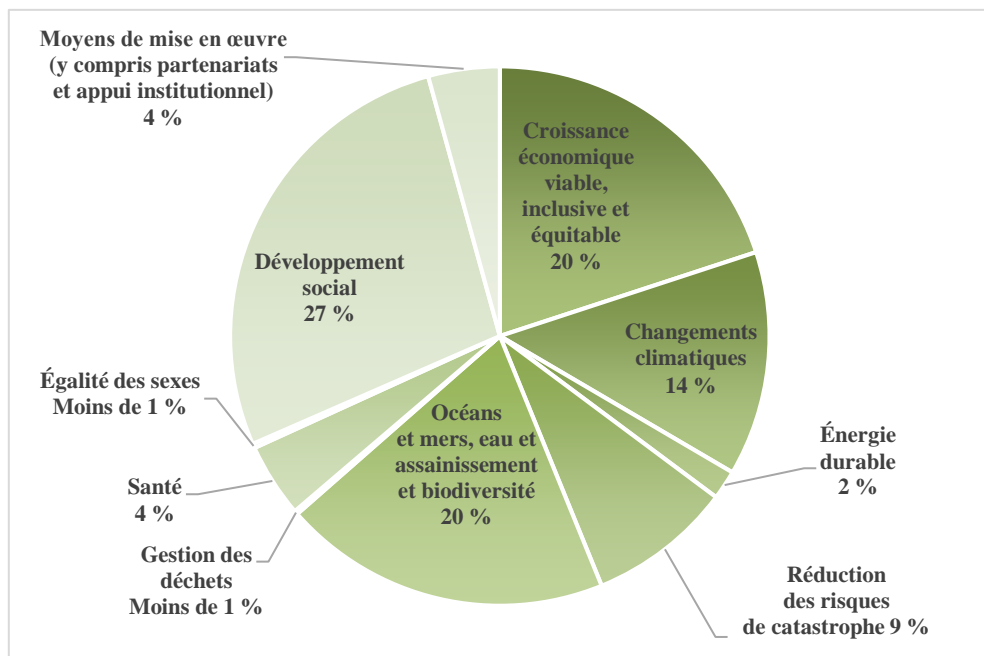
<sup>9</sup> Bahreïn, Cuba et Îles Marshall.



face aux conséquences de plus en plus dévastatrices des catastrophes naturelles, de l'élévation du niveau des mers et d'autres effets des changements climatiques. Ils doivent explorer de nouveaux modèles et solutions en matière de développement, afin de remédier à leurs vulnérabilités particulières. De nombreux petits États insulaires en développement ont déjà commencé à le faire, désireux d'exploiter les sources d'énergie renouvelables pour mettre fin à leur dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et d'utiliser leurs vastes ressources marines durablement et de manière innovante pour stimuler la croissance économique, l'emploi et la sécurité alimentaire. Les partenaires de développement peuvent jouer un rôle renforcé pour aider les petits États insulaires en développement à assurer des ressources et à les investir dans le développement durable. Toutefois, ces États se heurtent également à des difficultés considérables s'agissant d'accéder aux ressources et de les absorber et de les utiliser davantage comme catalyseur pour mobiliser des ressources publiques et privées supplémentaires.

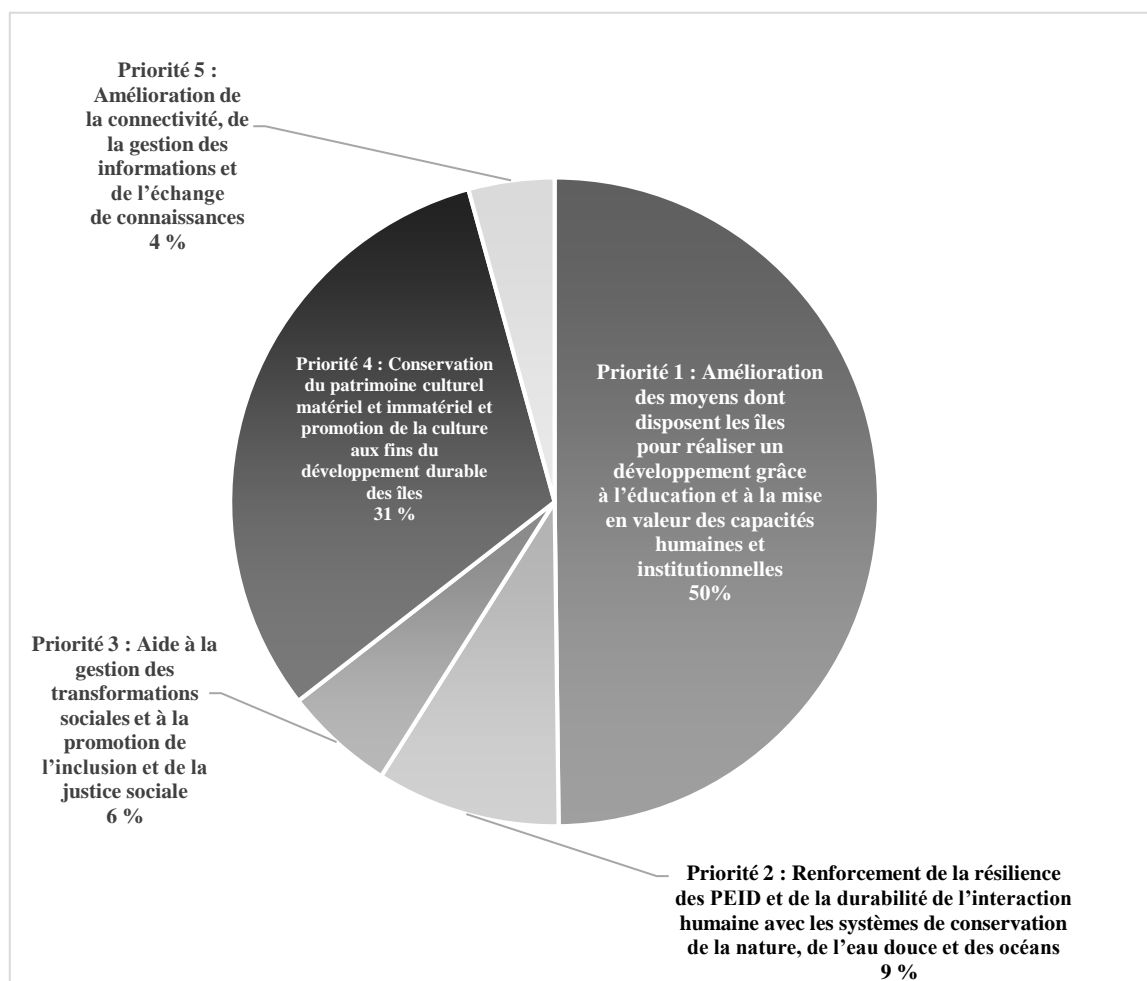
15. L'appui financier des partenaires de développement multilatéraux a augmenté au cours de la période considérée. En 2017, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a dépensé environ 249,9 millions de dollars, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2016 (210,6 millions). La plupart de ces montants ont été investis pour soutenir une croissance économique viable, équitable et sans exclusive, les océans et les mers, l'eau et l'assainissement et la biodiversité. La figure I illustre la répartition des investissements du PNUD dans les petits États insulaires en développement.

Figure I  
**Investissements du PNUD dans les petits États insulaires en développement**



16. Les ressources budgétaires allouées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à des programmes destinés aux petits États insulaires en développement ont également augmenté entre les deux périodes biennales 2016-2017 et 2018-2019. Au cours de 2016-2017, l'UNESCO a investi 7,88 millions dans ces programmes. Les montants alloués ont atteint 20 % de l'ensemble du budget de l'UNESCO et sont répartis sur les cinq domaines prioritaires indiqués dans la figure II.

Figure II  
**Allocations budgétaires de l'UNESCO (2016-2017) pour les programmes destinés aux petits États insulaires en développement**



17. S'agissant des autres partenaires multilatéraux de développement, la FAO a investi 1,844 million de dollars dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le Pacifique. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a dépensé au total 420 000 dollars pour Maurice et 1,27 million de dollars pour les Caraïbes en 2017, en sus du montant de 1,59 million pour le Pacifique au cours de la période 2014-2017. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Belize a dépensé au total 210 000 dollars sur la réduction des risques de catastrophe. Le Centre du commerce International (CCI) a investi au total 3,8 millions de dollars<sup>10</sup> (8,26 % de son budget) exclusivement dans les petits États insulaires en développement en 2017. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe a promu des initiatives et des partenariats conjoints visant à mobiliser des ressources pour aider à l'exécution des programmes aux niveaux national et régional dans les petits États insulaires en développement. L'UNESCO a elle aussi compté sur des partenariats stratégiques pour apporter un appui aux petits États insulaires en développement de manière plus économique. L'ampleur et la portée de l'appui des organismes multilatéraux ont varié en fonction de la composition et du mandat des organisations. Les ressources ont été principalement sous forme de dons, qui ont été

<sup>10</sup> Y compris les dépenses d'appui à Bahreïn (30 770 dollars).

investis dans des projets de renforcement des capacités et des services d'assistance technique et de conseil.

*Partenaires de développement bilatéraux*

18. L'aide financière apportée aux petits États insulaires en développement au cours de la période considérée, selon les partenaires bilatéraux de développement<sup>11</sup>, a été en grande partie sous forme de dons, d'assistance technique, de renforcement des capacités et de mise en valeur des ressources humaines. Elle a été influencée par la proximité, la géopolitique et les liens historiques. La Fédération de Russie a fourni un appui technique et des dons en contribution à la lutte contre les effets des changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe, y compris une contribution de 800 000 dollars aux Fidji pour soutenir la présidence fidjienne de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La Fédération de Russie a également appuyé les pays des Caraïbes touchés par les ouragans Irma et Maria, en particulier Antigua-et-Barbuda (200 000 dollars) et Cuba (1 133 tonnes d'articles humanitaires). Le Ministère russe chargé des situations d'urgence, en partenariat avec l'Organisation internationale de protection civile, a organisé à la Havane en 2017 un deuxième cours régional sur l'amélioration des interventions d'urgence au centre de formation russo-cubain afin de former des spécialistes en matière de lutte contre les incendies et de sauvetage. Le cours était destiné à des pompiers et à des sauveteurs spécialisés dans les Caraïbes. Depuis 2016, la Fédération de Russie continue de financer un projet du PNUD d'un montant de 7,5 millions de dollars afin de renforcer la capacité des petits États insulaires en développement du Pacifique en matière de réduction des risques de catastrophe.

19. La Division de l'environnement mondial du Bureau de la coopération internationale au Ministère japonais des affaires étrangères est le centre de coordination de l'appui aux petits États insulaires en développement. Au cours de la période 2015-2017, le Japon a versé 55 milliards de yens pour aider les pays insulaires du Pacifique, notamment à assurer la formation de 5 000 professionnels des petits États insulaires en développement. À la huitième réunion des dirigeants des îles du Pacifique, tenue à Iwaki, Fukushima (Japon), les 18 et 19 mai 2018, les dirigeants du Pacifique ont réaffirmé leur attachement à la poursuite de la coopération avec le Japon, qui s'est ensuite engagé à poursuivre la mise en valeur des ressources humaines et les échanges entre les peuples pour la période 2018-2020. Dans les Caraïbes, le Japon a continué de promouvoir la coopération avec les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en vue de réduire leurs vulnérabilités dans les domaines de l'environnement, de la réduction des risques de catastrophe, de la pêche et de l'énergie. Dans les pays africains, y compris ceux qui appartiennent au groupe des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, l'assistance fournie par le Japon pendant la période 2016-2018 s'est concentrée sur l'amélioration de la qualité des infrastructures, la promotion de systèmes de santé résilients et la consolidation des fondements de la paix et de la stabilité. Ces initiatives sont menées dans le cadre d'un partenariat public-privé comportant au total un investissement de 30 milliards de dollars.

20. La responsabilité de la gestion des projets de coopération en matière de développement de l'Allemagne dans les petits États insulaires en développement incombe au Ministère fédéral de la coopération économique et du développement. Les investissements du pays dans les Caraïbes ont été orientés vers la lutte contre les effets des changements climatiques, l'énergie durable et les océans et les mers.

<sup>11</sup> Allemagne, Autriche, Fédération de Russie, Irlande et Japon.

Environ 2,3 millions d'euros (0,027 %) <sup>12</sup> ont été investis au titre de l'initiative d'approvisionnement en énergie durable et résiliente face aux changements climatiques dans les Caraïbes. Au cours de la période considérée, les investissements dans les projets de protection marine au titre du Fonds pour la diversité biologique des Caraïbes et la gestion des ressources à la fois aquatiques et terrestres dans des projets relevant du programme de solutions aqua-terrestres dans les Caraïbes se sont élevés à quelque 25 millions d'euros (0,293 %) et à 1 million d'euros (0,012 %), respectivement. L'Allemagne a également investi 3 millions d'euros (0,035 %) dans la mise en place de structures et de mécanismes de financement durables pour les zones marines protégées dans les petits États insulaires en développement.

21. En 2017, l'Autriche a collaboré avec l'ONUDI pour faciliter la création du Centre du Pacifique pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique à Tonga. En 2018, l'Autriche a fait de même en Barbade pour la création du Centre des Caraïbes pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. À ce jour, les deux institutions ont mené plusieurs activités de renforcement des capacités pour promouvoir l'énergie durable dans les petits États insulaires en développement. En 2016, les programmes et projets d'énergie durable réalisés dans ces États ont représenté 5,4 % du montant total du budget de fonctionnement du programme autrichien de coopération en faveur du développement.

22. L'Irlande a signalé qu'elle n'avait que peu d'accréditation diplomatique dans les petits États insulaires en développement, ayant surtout des représentants en Australie et à New York. Le pays prévoit d'ouvrir une nouvelle ambassade à Wellington, ce qui lui permettra d'approfondir les relations de collaboration dans toute la région du Pacifique. L'Irlande dispose actuellement d'un budget très modeste consacré à la coopération pour le développement dans les petits États insulaires en développement. Elle continue à verser une contribution annuelle de 50 000 euros au fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Une contribution similaire a été faite pour faciliter la participation des petits États insulaires en développement à la négociation d'un pacte mondial sur les migrations à l'ONU en 2017. L'Irlande fait également une contribution annuelle de 1,1 million d'euros au Fonds pour les pays les moins avancés ; 8 des 47 pays les moins avancés sont de petits États insulaires en développement.

### **C. Domaines d'intervention dans les petits États insulaires en développement : résultats et réalisations**

23. Comme dans les années précédentes, les interventions des partenaires de développement internationaux en 2017 se sont surtout concentrées dans les domaines suivants : a) renforcement des capacités et institutions nationales ; b) changements climatiques et catastrophes naturelles ; c) mers et océans.

24. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe a aidé 14 petits États insulaires en développement (7 dans les Caraïbes, 1 dans le Pacifique et 6 dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale) à l'utilisation, la mise au point, l'entretien et la réadaptation des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, portant à 99 le nombre total d'États Membres utilisant le système de gestion de l'information sur les catastrophes « DesInventar » <sup>13</sup>. Le système sert à recueillir des données factuelles sur les

<sup>12</sup> Ces pourcentages représentent la part du budget total de l'Allemagne investie dans les domaines prioritaires des petits États insulaires en développement au cours de l'exercice passé.

<sup>13</sup> Au mois d'avril 2018.

vulnérabilités des petits États insulaires en développement et les lacunes constatées dans la réduction des risques de catastrophe et à guider l'action menée par les gouvernements pour élaborer et suivre leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe et de développement.

25. Les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans les petits États insulaires en développement ont abouti à l'adoption de mesures efficaces de renforcement de la résilience dans les Îles Salomon, à Kiribati, à Sao Tomé-et-Principe, au Timor-Leste, à Tuvalu et à Vanuatu. Pour ces pays, des profils de vulnérabilité ont été élaborés en prévision de l'examen de 2018 de la liste des pays les moins avancés. En outre, un travail sectoriel a été notamment effectué pour aider à la réalisation de progrès transformateurs et renforcer la résilience économique en ce qui concerne les secteurs de la pêche et du tourisme.

26. Pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la participation des petits États insulaires en développement à la campagne Océans propres<sup>14</sup> a eu des retombées positives sur les débats mondiaux en faveur d'une action coordonnée sur les déchets marins et les microplastiques. Cette participation a abouti à la ratification rapide de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le PNUE a également fourni une assistance technique pour renforcer les cadres de l'économie bleue et de l'économie verte des petits États insulaires en développement. Dans le domaine des technologies climatiques, le PNUE a appuyé la mise en place de centres et de réseaux de technologies climatiques et continue d'aider les petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre soutenue des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et à la diversité biologique.

27. Les activités de la CESAP dans le Pacifique ont abouti à l'intégration des priorités de développement durable dans les processus de planification nationaux, à l'élaboration de politiques fiscales ciblées et à l'harmonisation des processus budgétaires. La Commission a également aidé les petits États insulaires en développement du Pacifique : a) à appliquer la Convention relative aux droits des personnes handicapées en élaborant les modèles de législation sous-régionale appropriés ; b) à produire des indicateurs environnementaux en appliquant le système de comptabilité environnementale et économique à l'échelle nationale ; c) à identifier les instruments de financement vert qu'ils peuvent utiliser pour améliorer leur état de préparation ; d) à adopter une position sous-régionale commune sur les défis prioritaires à relever en matière de technologies de l'information et des communications dans le cadre de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information ; e) à améliorer les systèmes d'alerte rapide dans le Pacifique grâce à la mise en place de plateformes de données géospatiales (géoportails) dans les États fédérés de Micronésie, aux Fidji, dans les Îles Salomon et à Tonga.

28. L'UNICEF a élaboré des directives afin d'aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à intégrer les changements climatiques et les risques de catastrophe dans les plans d'action relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Les gouvernements ont été appuyés au moyen de capitaux et de programmes d'assistance technique, afin que les communautés, les écoles et les établissements de santé puissent évaluer et gérer les risques encourus par les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, renforcer la préparation et faciliter la construction de communautés résilientes à grande échelle. Les principales activités menées dans les Caraïbes ont consisté notamment à renforcer de la compréhension des changements climatiques et de la résilience grâce à l'amélioration des

<sup>14</sup> Voir [www.cleanseas.org](http://www.cleanseas.org).

compétences des services publics et de la société civile en matière de préparation et d'intervention au Belize, à exécuter des programmes de réduction des risques de catastrophe dans les écoles de plusieurs provinces, dont l'efficacité a été démontrée pendant le passage de l'ouragan Irma à Cuba, et à lancer une analyse du paysage climatique afin d'examiner les problèmes liés au climat, à l'énergie et à l'environnement qui touchent les enfants au Guyana.

29. En collaboration avec d'autres partenaires de développement, le PNUD a lancé la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques (dite « MAPS ») du Groupe des Nations Unies pour le développement, au titre de laquelle le PNUD a entrepris plusieurs missions pour aider les pays à adopter efficacement une approche thématique de la mise en œuvre intégrée des objectifs de développement durable. Dans le cadre de ces missions, le PNUD a aidé les petits États insulaires en développement à faire davantage avec moins de ressources en incorporant des démarches intégrées et en exploitant leurs maigres ressources humaines, financières, naturelles et économiques pour satisfaire leurs priorités nationales, tout en progressant vers la réalisation des objectifs dans leurs propres contextes nationaux. En 2016 et 2017, des missions ont été organisées dans les Comores, en Jamaïque, à Maurice, en République dominicaine, au Timor-Leste, à la Trinité-et-Tobago et à Aruba. À la fin de 2018, les missions prévues à Antigua-et-Barbuda, au Belize, dans les États fédérés de Micronésie, au Guyana, en Haïti, à Sainte-Lucie et à Samoa auront été effectuées. Le PNUD a également appuyé des activités dans les domaines des changements climatiques et de la biodiversité en Guinée-Bissau ; renforcé les capacités nationales et locales afin de promouvoir des modes de vie à faible émission de carbone, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe, en collaboration avec sept autres organismes des Nations Unies dans la Maldives ; amélioré la viabilité des zones protégées et assuré la surveillance de six zones marines protégées aux Palaos ; aidé à la réduction des risques de catastrophe, au renforcement de la résilience et à la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités pour un développement à faible émission de carbone en Cabo Verde ; amélioré les soins de santé de base (objectif de développement durable 3) au Timor-Leste.

30. L'équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau a collaboré avec les coordonnateurs respectifs dans les divers ministères d'exécution afin d'incorporer les Orientations de Samoa dans le plan stratégique et opérationnel national « Terra Ranka » pour la période 2015-2020 et sa vision « Sol Na Yarde » pour la période 2015-2025. Les capacités de plus de 40 hauts fonctionnaires des principaux ministères d'exécution ont été améliorées. Une fois achevé, cet exercice devrait permettre la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation efficace pour le plan stratégique et opérationnel, y compris les indicateurs nationaux appropriés pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

31. À Maurice, le FNUAP a aidé à la formulation d'une politique démographique nationale, qui intègre des données factuelles sur la dynamique des populations, la santé sexuelle et procréative et le VIH. En Barbade et en Dominique également, un appui a été apporté afin que la dynamique des populations soit prise en compte dans les cadres et stratégies de développement nationaux. Au titre de l'assistance fournie par le FNUAP aux pays touchés par les ouragans Irma et Maria dans les Caraïbes, un appui technique a été apporté pour la mise en place de systèmes d'orientation permettant aux victimes de violence sexiste d'accéder aux services essentiels et pour l'affectation d'un nombre supplémentaire d'experts humanitaires spécialisés en matière de violence sexiste et de santé sexuelle et procréative dans les pays touchés. Le FNUAP a également collaboré avec des institutions régionales des Caraïbes (notamment le Partenariat Pancaraïbe contre le VIH/sida et l'Organisation panaméricaine de la santé) et avec le Programme commun des Nations Unies sur le

VIH/sida afin de faciliter l'organisation d'un dialogue régional à l'intention des gestionnaires et des prestataires de services sur l'intégration de programmes et de services relatifs à la santé sexuelle et procréative et au VIH.

32. La FAO a continué d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'Action mondial dans les petits États insulaires en développement par le biais de son initiative interrégionale, qui comprend trois plans de mise en œuvre sous-régionale (Atlantique, océan Indien, Méditerranée et mer de Chine méridionale, Pacifique et Caraïbes) et une composante interrégionale pour favoriser l'échange de connaissances, la coopération Sud-Sud et la participation à des forums mondiaux. La FAO a également élaboré un cadre de programmation pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale pour aider ces pays à régler convenablement les problèmes d'insécurité alimentaire et de toute forme de malnutrition. La FAO a en outre aidé à la création de conseils multipartites chargés de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans plusieurs petits États insulaires en développement des Caraïbes pour renforcer la gouvernance dans ce domaine et assurer un suivi efficace à l'échelon national. D'autres initiatives ont été réalisées dans les Caraïbes, portant notamment sur l'amélioration des programmes d'alimentation scolaire de manière à favoriser l'éducation nutritionnelle et l'accès aux marchés ; la participation des parlementaires à la bonne gestion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; le partage des meilleures pratiques en ce qui concerne l'agriculture climatiquement rationnelle, les technologies novatrices et les possibilités d'emploi des jeunes dans le secteur agricole et les industries connexes ; la conclusion d'un accord d'alliance avec des universitaires et la collecte d'informations factuelles pour lutter contre les maladies chroniques non transmissibles, l'obésité et l'insécurité alimentaire ; la conclusion d'un accord d'alliance avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture en faveur des organisations de petits agriculteurs dans neuf petits États insulaires en développement des Caraïbes.

33. L'UIT a réalisé de nombreux projets et activités en 2017 en ce qui concerne le renforcement des capacités, les politiques et réglementations relatifs aux technologies de l'information et des communications, le commerce électronique, l'administration en ligne, l'innovation, la gestion des risques de catastrophe et les télécommunications d'urgence, la cybersécurité et la connectivité<sup>15</sup>.

34. L'UNESCO a mené une vaste gamme d'activités dans les cinq domaines prioritaires de son Plan d'Action pour les petits États insulaires en développement (PEID)<sup>16</sup>. En mettant l'accent sur l'action et la planification à l'échelle du système, elle a permis à plusieurs États membres d'achever le cycle complet de l'éducation pour tous et d'intégrer l'objectif de développement durable 4 dans les plans et stratégies nationaux du secteur de l'éducation. Dans le domaine de la durabilité de l'environnement, des océans, des ressources en eau douce et des ressources naturelles, l'UNESCO a continué d'aider de nombreux petits États insulaires en développement à améliorer la gestion des eaux souterraines, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion intégrée des ressources en eau et la prestation des services d'approvisionnement en eau dans le contexte des changements climatiques. L'appui fourni par l'UNESCO aux petits États insulaires en développement a amélioré leur compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers, leur permettant de mieux gérer l'interaction entre l'homme et l'océan. À cela s'ajoutent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur de la santé des écosystèmes océaniques dans

<sup>15</sup> Voir [www.itu.int/en/ITU-D/LDCs/Pages/SIDS\\_Projects.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-D/LDCs/Pages/SIDS_Projects.aspx).

<sup>16</sup> Voir <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002460/246082F.pdf>.



les petits États insulaires en développement<sup>17</sup> et l'appui au renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion durable des ressources océaniques et côtières. L'UNESCO a également appuyé les travaux menés dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe, des changements climatiques, de la science, de la technologie et de l'innovation, du développement social, de la culture et des données et des statistiques<sup>18</sup>.

35. Le CCI a indiqué qu'il était parvenu à étendre et à reproduire l'initiative « Alliances for Action »<sup>19</sup> afin de favoriser la mise en place de chaînes de valeur résilientes dans les Caraïbes et qu'il avait amélioré les institutions et les organisations de soutien aux entreprises et accru la compétitivité internationale des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en les aidant à transformer leurs opérations commerciales grâce à l'appui et à la formation.

36. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a aidé au renforcement des capacités locales dans les petits États insulaires en développement en organisant des ateliers visant à identifier de nouvelles possibilités de projets et à explorer des mesures pratiques pour l'élaboration de projets d'investissement bancable dans 10 petits États insulaires en développement du Pacifique<sup>20</sup>. Le module des îles du Project Navigator de l'Agence a été élaboré en 2017 pour aider les concepteurs à l'élaboration de projets d'investissement bancable en matière d'énergie renouvelable. La planification nationale dans les petits États insulaires en développement a été améliorée grâce à un appui ciblé à la planification du secteur de l'énergie, notamment dans le cadre d'études de l'intégration des réseaux et d'analyse des feuilles de route. Des informations sont régulièrement échangées par l'intermédiaire du site Web de l'Agence (<http://islands.irena.org/>) qui aide à diffuser ces informations dans les petits États insulaires en développement. L'accès au financement a été assuré par le biais du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, qui octroie des prêts à taux réduit pour des projets d'énergie renouvelable prometteurs sur 7 cycles de financement. Sur les 21 projets sélectionnés, 10 projets dans les petits États insulaires en développement ont bénéficié d'un financement de 111 millions de dollars. À la fin de 2017, les données de l'Agence montrent que les petits États insulaires en développement participant à l'Initiative Phares des petits États insulaires en développement disposent actuellement de plus de 2,75 gigawatts (GW) de la capacité totale installée d'énergie renouvelable. Plus de 400 mégawatts (MW) de capacité d'énergie renouvelable ont été mis en place entre 2014 et 2017. Les petits États insulaires en développement ont déjà dépassé l'objectif d'énergie solaire photovoltaïque de l'Initiative Phares, plus de 250 MW ayant été installés entre 2014 et 2017. L'objectif de l'énergie éolienne a également été dépassé, plus de 50 MW ayant été installés au cours de la même période. Les ressources mobilisées en faveur des petits États insulaires en développement ont déjà dépassé l'objectif de 500 millions de dollars fixé pour 2020.

37. Le travail de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) est axé sur l'aide à la préparation et à l'intervention dans les situations d'urgence et sur la mise en œuvre de son portefeuille sur les migrations, l'environnement et les changements climatiques. En ce qui concerne les changements climatiques, les activités de l'OIM

<sup>17</sup> Voir [www.ioc-unesco.org/](http://www.ioc-unesco.org/).

<sup>18</sup> Voir <http://unesdoc.unesco.org/ulis/cgi-bin/ExtractPDF.pl?catno=252788&lang=e&from=17&to=19&display=2&ts=1516874939>.

<sup>19</sup> Le modèle fait participer les petits exploitants agricoles et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises afin de favoriser la bonne gestion des risques et la constitution de réseaux qui fournissent les compétences techniques requises et cible des investissements catalyseurs pour résoudre les problèmes systémiques.

<sup>20</sup> Fidji, Îles Marshall, Maldives, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga et Tuvalu.

consistent notamment à aider au renforcement d'une planification et d'une action fondées sur des données factuelles et à la promotion du dialogue et à l'élaboration de programmes visant à faire face à la mobilité humaine dans les contextes de modification de l'environnement, de dégradation des terres, de catastrophes naturelles et de changements climatiques. S'agissant du renforcement des capacités, l'OIM a contribué à faire mieux comprendre aux décideurs et aux praticiens les liens entre les migrations, le climat et l'environnement et à leur apprendre la manière de régler les problèmes liés à la mobilité humaine aux niveaux national, régional et international, notamment dans les conventions relatives aux changements climatiques et les négociations qui s'y rapportent.

38. Afin d'accomplir sa mission de sensibilisation, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a organisé 17 manifestations portant spécifiquement sur les petits États insulaires en développement au cours de la période considérée et y a participé. Le Bureau a notamment organisé un dialogue de haut niveau sur les océans et les petits États insulaires en collaboration avec l'Alliance des petits États insulaires et l'initiative de l'énergie durable des petits États insulaires en développement en marge de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (Conférence sur les océans), tenue en juin 2017. Cette manifestation a abouti à des annonces d'engagements volontaires en faveur des petits États insulaires en développement qui ont été directement pris en compte dans le document final de la Conférence. Le Bureau du Haut-Représentant a également organisé une consultation de deux jours réunissant de petits États insulaires en développement et leurs partenaires de développement pour examiner la façon dont les organes et organismes du système des Nations Unies pouvaient le mieux appuyer les efforts déployés par les États dans le contexte des réformes réalisées actuellement par l'Organisation des Nations Unies en matière de développement durable ainsi que des préparatifs de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa.

39. L'appui fourni par la Banque mondiale aux petits États a reposé sur les trois piliers suivants : a) augmenter les financements à taux réduits afin de remédier à la vulnérabilité ; b) attirer des financements privés pour les petits États ; c) renforcer la capacité des clients en assouplissant les politiques. La feuille de route de la Banque mondiale pour la collaboration avec les petits États, lancée en 2017, établit la manière dont le Groupe de la Banque mondiale répond aux préoccupations de ces États. Les initiatives et les activités particulières de chaque pilier sont exposées dans le tableau 2.

Tableau 2

**Activités menées dans le cadre de la feuille de route de la Banque mondiale pour la collaboration avec les petits États**

---

**Augmentation des financements à taux réduits pour remédier à la vulnérabilité**

---

- Accent mis sur la réalisation d'une forte augmentation du financement accordé par l'Association internationale de développement
  - Nouveau cadre de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu qui tient compte de la vulnérabilité
  - Mobilisation du financement de l'action climatique et intégration de la résilience à la planification du développement
  - Examen des liens entre vulnérabilité et financement à taux réduit
-

---

### **Attraction de financements privés en faveur des petits États**

---

- Maximisation des ressources financières pour le développement à l'aide de plateformes existantes et nouvelles
  - Aide à la lutte contre les incidences de la réduction des risques sur l'accès aux services financiers
  - Promotion de la diversification économique, l'accent étant mis sur l'économie bleue et la pêche
- 

### **Renforcement de la capacité des clients grâce à l'assouplissement des politiques**

---

- Recours à des instruments de financement de la Banque mondiale adaptés aux besoins des petits États
  - Utilisation des nouveaux cadres de passation des marchés et de garanties pour le renforcement des capacités
  - Facilitation de l'échange de connaissances entre les petits États
- 

40. Le Fonds monétaire international (FMI) a poursuivi sa collaboration avec les petits États insulaires en développement en menant des activités de surveillance économique, d'appui aux programmes et d'amélioration des capacités. En ce qui concerne la surveillance économique, le FMI a donné des conseils en matière de politique macroéconomique aux petits États insulaires en développement, promouvant ainsi la stabilité macroéconomique des pays et la stabilité économique et financière mondiale. Dans le cadre du programme d'appui du Fonds, les besoins financiers des petits États insulaires en développement sont satisfaits à l'aide de fonds et d'instruments de financement d'urgence tels que la facilité de crédit rapide (Rapid Credit Facility) et l'instrument de financement rapide (Rapid Financing Instrument). Les activités de renforcement des capacités du Fonds ont contribué à aider les petits États insulaires en développement à accroître leur résilience macroéconomique et à renforcer leurs capacités institutionnelles en matière de gestion des finances publiques, de politique et d'administration fiscale, de supervision du secteur bancaire et de gestion de la banque centrale et de statistique, notamment. Le FMI a également réalisé des travaux analytiques qui ont permis de mieux comprendre les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les petits États et aidé l'organisation à affiner ses conseils de politique générale<sup>21</sup>. La note d'orientation du personnel sur la collaboration du Fonds avec les petits États insulaires en développement<sup>22</sup> a été mise à jour en janvier 2018. Le Fonds joue également un rôle de premier plan dans le suivi des risques et l'orientation de ses membres vers des initiatives qui aident à faire face aux effets néfastes de la rupture des relations de correspondance bancaire. Les petits États insulaires en développement des Caraïbes en particulier ont souffert de cette rupture. Le rôle du FMI a notamment consisté à faciliter le dialogue entre les parties prenantes, à promouvoir une meilleure compréhension du phénomène dans le contexte des programmes de surveillance et d'évaluation du secteur financier et à fournir une assistance technique et une formation pour rendre les pays touchés plus aptes à surveiller les relations de correspondance bancaire et à renforcer leurs cadres juridiques, réglementaires et de supervision. Pour atteindre ces objectifs, le FMI collabore avec divers partenaires.

---

<sup>21</sup> Voir FMI, « Challenges in Correspondent Banking in the Small States of the Pacific », WP/17/90, document de travail ; et « Loss of Correspondent Banking Relationships in the Caribbean: Trends, Impacts, and Policy Options », *Unleashing Growth and Strengthening Resilience in the Caribbean* (2017).

<sup>22</sup> Accessibles à l'adresse [www.imf.-Staff-guidance-note-on-the-funds-engagement-with-small-developing-states.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/01/26/pp121117-2017](http://www.imf.-Staff-guidance-note-on-the-funds-engagement-with-small-developing-states.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/01/26/pp121117-2017).

41. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle a contribué à renforcer les systèmes statistiques des petits États insulaires en développement, en particulier de leurs bureaux nationaux de statistique. Les activités menées par le Partenariat ont aidé les pays à améliorer le statut de leurs bureaux de statistique et favorisé l'accroissement de la coopération et de la coordination entre les producteurs et les utilisateurs de données et parmi eux. Cela s'est traduit par une augmentation de la collaboration et, dans certains cas, par une consolidation des partenariats pour la production et l'utilisation de données, et permis de repérer les lacunes et les besoins en matière de données relatives à la surveillance et à l'identification des domaines prioritaires pour l'élaboration de statistiques dans le cadre de stratégies adaptées aux plans de développement nationaux. Parmi les réalisations, on peut citer l'élaboration en 2018 de nouvelles directives concernant les Stratégies nationales de développement de la statistique adoptées pour les petits États insulaires en développement<sup>23</sup>, la formulation de la stratégie régionale de la CARICOM pour le développement de la statistique et les évaluations des systèmes statistiques nationaux à la Grenade, en Jamaïque et aux Fidji en 2017.

42. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle a également facilité la mise en place de la table ronde annuelle des petits États insulaires en développement en marge des réunions de la Commission de statistique, coorganisée par le Partenariat, le Groupe des petits États insulaires en développement de la Division des objectifs de développement durable du Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Haut-Représentant en collaboration avec la CARICOM et la Communauté du Pacifique.

43. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a continué d'augmenter le nombre d'organisations du secteur privé participant au Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, plateforme et centre de ressources en ligne visant à améliorer les liens entre les entités des secteurs privés nationaux et régionaux des petits États insulaires en développement, les entreprises mondiales et d'autres acteurs pertinents. De concert avec le Gouvernement mauricien, le Bureau du Haut-Représentant a accueilli le troisième forum du Réseau d'affaires mondial organisé sur le thème général du renforcement des partenariats du secteur privé en faveur du développement d'un tourisme durable à Maurice en mai 2018. Le Forum a examiné les liens entre le tourisme et les autres secteurs transversaux tels que le patrimoine culturel, l'énergie renouvelable, la connectivité, la viabilité des océans et les finances, et abouti à l'annonce de plusieurs nouveaux partenariats conclus au sein du secteur privé pour aider les petits États insulaires en développement à mettre en œuvre les Orientations de Samoa.

44. En 2017, le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a organisé un petit-déjeuner de haut niveau à l'occasion de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, afin d'examiner la manière de tirer parti des synergies entre la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris, l'accent étant mis sur les pays en situation particulière<sup>24</sup>. En novembre, au cours de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant, le Président de la session (Fidji) et le Président entrant de la vingt-quatrième session (Pologne), a organisé une

<sup>23</sup> Voir <http://nsdguidelines.paris21.org/node/568>.

<sup>24</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=2106&menu=35> (en anglais).

manifestation de haut niveau destinée à renforcer le dialogue, à encourager la coordination et à appeler de nouveau l'attention mondiale sur la nécessité d'une action et d'un appui cohérents et accrus, notamment en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités, afin de remédier aux pertes et préjudices associés aux effets néfastes des changements climatiques<sup>25</sup>. En juin 2018, le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec le Gouvernement fidjien et le centre national de recherche technique sur les méthodes juncao à l'Université chinoise de l'agriculture et de la foresterie fidjienne, a organisé un atelier de renforcement des capacités sur les techniques juncao à Nadi (Fidji) sur le thème de l'adoption d'une agriculture durable et de la réalisation des objectifs de développement durable à l'intention des petits États insulaires en développement du Pacifique.

#### *États Membres*<sup>26</sup>

45. À Bahreïn, la vision économique à l'horizon 2030 et le programme d'action quinquennal sont alignés sur le Programme 2030. Les Îles Marshall disposent d'un plan stratégique national qui est mis à jour tous les trois ans. Le bureau des politiques économiques, de la planification et de la statistique leur sert de centre de coordination en ce qui concerne les Orientations de Samoa et supervise également la mise en œuvre du plan stratégique national et des objectifs de développement durable. Actuellement, le pays assiste à une amélioration des compétences au sein de l'administration publique grâce à la formation et à d'autres programmes financés par le conseil national chargé de la formation et dispose désormais d'environnements scolaires plus verts grâce à des programmes de promotion de la propreté et à l'interdiction de l'utilisation des sacs en plastique. Les Îles Marshall ont atteint la phase finale de l'élaboration d'un plan stratégique national de gestion des déchets dangereux, d'une feuille de route nationale sur l'énergie et de cinq plans de gestion des ressources communautaires.

46. Cuba dispose d'un plan national de développement économique et social qui définit les objectifs de développement du pays pour 2030. Le pays dispose également d'une politique nationale de lutte contre les changements climatiques et a élaboré des politiques et des plans d'action en ce qui concerne l'énergie renouvelable et le rendement énergétique. Des progrès ont également été réalisés en matière d'autonomisation des femmes et d'amélioration de la qualité du système de santé. La couverture sanitaire universelle, y compris la gratuité des soins de santé pour les citoyens, est désormais assurée et représente 20,3 % des dépenses courantes de l'État. Cuba est actuellement le premier pays d'Amérique latine et des Caraïbes à avoir atteint tous les objectifs de l'initiative Éducation pour tous.

## **D. Difficultés et lacunes majeures dans les petits États insulaires en développement**

47. Même si les petits États insulaires en développement font face à de nombreux problèmes communs, les différences qui les séparent indiquent que des approches de développement adaptées sont nécessaires pour répondre aux besoins particuliers de chacun d'entre eux. Dans le même temps, il reste beaucoup de possibilités d'apprentissage mutuel entre les diverses régions géographiques. Les organismes régionaux comme la CARICOM et le Forum des îles du Pacifique ont réussi à

<sup>25</sup> Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=2106&menu=35> (en anglais).

<sup>26</sup> Cette section décrit les mesures prises par les petits États insulaires en développement qui ont répondu au questionnaire, à savoir Bahreïn, Cuba et Îles Marshall.

rapprocher les pays de leurs régions afin de les aider à améliorer leurs compétences, à échanger des vues et à élaborer des possibilités d'action commune. Il n'existe aucun organisme de ce type dans la région de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale. Un tel organisme pourrait offrir des possibilités d'apprentissage mutuel.

48. On trouvera ci-après un aperçu de certaines des difficultés particulières qui ont ralenti le rythme de la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans les petits États insulaires en développement. Ces difficultés se regroupent comme suit :

- a) Faibles capacités juridiques et institutionnelles pour assurer une gouvernance efficace ;
- b) Données et statistiques insuffisantes pour assurer le suivi et l'évaluation ;
- c) Ressources humaines et financières limitées pour appuyer une mise en œuvre systématique.

49. L'ONUDC a constaté que la faiblesse des mécanismes de gouvernance et la corruption étaient parmi les causes profondes des mauvais résultats obtenus dans le domaine du développement par les petits États insulaires en développement du Pacifique. Dans les Caraïbes, l'accès limité au financement et la faible marge de manœuvre budgétaire sont considérés comme les principaux obstacles au progrès. Le fait que les principaux donateurs préfèrent souvent engager une coopération bilatérale plutôt que d'appuyer les pays dans le cadre de démarches régionales est un autre obstacle au progrès du développement. Une amélioration de la coordination entre les donateurs et les organismes d'exécution pourrait conduire à un meilleur rapport coût-efficacité de l'appui fourni aux petits États insulaires en développement.

50. La CESAP s'est souvent heurtée à des difficultés opérationnelles qui sont liées aux obstacles structurels communs aux petits États insulaires en développement, notamment les coûts élevés des transports et l'insuffisance des infrastructures des technologies de l'information et des communications, ce qui empêche l'utilisation de la technologie pour l'organisation de réunions virtuelles qui remplacent la communication en face à face. Un autre obstacle est l'absence de cadres de contrôle et d'évaluation nationaux qui puissent mesurer les progrès accomplis et d'une définition claire des liens entre le Programme 2030 et les politiques publiques dans la région du Pacifique. Pour surmonter ce problème, la CESAP a élaboré de nombreux cadres et stratégies sectoriels régionaux afin d'assurer la cohérence entre les divers processus et d'identifier les points de convergence et les lacunes.

51. L'UNICEF a identifié une série de difficultés, y compris le manque considérable de données au niveau national qui empêche de suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les priorités nationales et régionales ; l'insuffisance des ressources financières et humaines ; l'absence de stratégies visant à modifier l'attitude du public à l'égard de l'utilisation durable et de la conservation des ressources naturelles ; la promotion limitée des partenariats public-privé comme moyen de mobiliser de nouvelles ressources financières ; la modicité des ressources financières consacrées à la formation, en particulier des fonctionnaires publics ; le manque de matériel pédagogique pour faciliter la sensibilisation, l'éducation et la formation ; le problème de l'harmonisation et de la synchronisation des divers plans et stratégies sectoriels ; les chevauchements dans les plans sectoriels, et ceux qui en résultent dans les mandats juridiques ; les retards dans l'examen et l'évaluation du processus de planification, qui se traduisent par une insuffisance des informations de retour ; l'insuffisance des ressources et des plans dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de la préparation aux situations d'urgence pour assurer la coordination des activités d'atténuation dans les différents secteurs, en particulier dans les situations d'urgence de niveau 3 ; le manque de coordination de la part des gouvernements en ce qui

concerne les réunions entre les différents partenaires pour la mise en œuvre des Orientations de Samoa.

52. Le PNUD a recensé les difficultés propres à chaque pays (voir tableau 3)

Tableau 3

**Difficultés constatées par le PNUD dans certains pays**

<i>Pays</i>	<i>Difficultés</i>
Cabo Verde	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement du développement depuis le passage au statut de pays à revenu intermédiaire</li> <li>• Capacité nationale limitée de produire et d'utiliser des données statistiques exactes, notamment sur l'environnement</li> <li>• Liens entre la production de données et les processus de planification et de suivi</li> </ul>
Comores	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un groupe spécial chargé des petits États insulaires en développement et d'un cadre juridique pour les petits États insulaires en développement</li> <li>• Manque de contrôle national et de communication au sujet de la stratégie et de la mise en œuvre des Orientations de Samoa</li> <li>• Faible capacité du personnel en matière de mobilisation de ressources</li> </ul>
Guinée-Bissau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instabilité politique</li> <li>• Faible capacité nationale de produire des données exactes</li> <li>• Contraintes en matière de communication et/ou absence de transports maritimes sûrs</li> <li>• Absence d'indicateurs de base</li> </ul>
Palaos	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible capacité des bénéficiaires, retards dans la mise en œuvre et dans l'établissement de rapports axés sur les résultats</li> <li>• Nécessité de renforcer les partenariats et d'améliorer la communication et les liens</li> </ul>
Timor-Leste	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un engagement clair de la part du Gouvernement national et manque de compréhension par le public des Orientations de Samoa</li> </ul>

<sup>a</sup> Également signalées par l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau.

53. Le FNUAP a évoqué des contraintes semblables, notamment le manque de ressources humaines et financières à l'échelon national et de données de qualité pertinentes dans la région des Caraïbes. La sensibilisation fondée sur des données factuelles et la concertation se poursuivent et des investissements stratégiques sont nécessaires pour combler les lacunes recensées de manière cohérente. Dans le Pacifique, en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe et le secours humanitaire, le FNUAP a constaté qu'il fallait utiliser les données démographiques disponibles de façon plus systématique et plus rationnelle pour comprendre les (niveaux de référence) et analyser de façon plus précise les problèmes qui touchent les populations cibles, suivant le groupe d'âge, la vulnérabilité et le sexe.

54. En coordonnant l'application du Programme d'action mondial, la FAO a indiqué qu'elle avait rencontré des problèmes d'insuffisance des ressources et des capacités disponibles au niveau national. Elle a également constaté des difficultés liées à la participation des institutions régionales et sous-régionales et une absence de bons mécanismes de suivi et d'évaluation au niveau national.

55. L'UIT a rencontré des difficultés liées à la modicité des ressources financières que les gouvernements nationaux pouvaient investir dans les technologies de l'information et des communications, à l'insuffisance de la collecte de statistiques sur les technologies de l'information et des communications et au manque d'efficacité et de coordination en ce qui concerne l'utilisation des télécommunications d'urgence dans les opérations de secours au lendemain des catastrophes. Il est possible de surmonter ces difficultés, notamment en créant des partenariats susceptibles d'assurer les compétences techniques qui conviennent, de renforcer les capacités institutionnelles et humaines, d'appuyer le développement des infrastructures, de mobiliser des ressources financières supplémentaires et de réduire la fracture numérique.

56. L'UNESCO a rencontré des difficultés associées au taux de rotation élevé des hauts fonctionnaires, qui a souvent abouti à des retards dans l'exécution des programmes, au manque de ressources humaines et financières et à l'absence de procédures accélérées qui puissent favoriser une action rapide et plus efficace.

57. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a également rencontré des difficultés liées à la capacité limitée des gouvernements nationaux et au manque de données ou à la mauvaise qualité des données disponibles pour la prise de décisions. Étant donné que les petits États insulaires en développement ne disposent pas de capacités humaines suffisantes tout au long de la chaîne de valeur des énergies renouvelables, il faut redoubler d'efforts pour améliorer les compétences des personnes et des institutions.

58. La Banque mondiale a indiqué que les petits États insulaires en développement continuaient de se heurter à des difficultés d'accès au financement pour le développement, en particulier à la suite de catastrophes naturelles. La Banque dispose d'un nouvel ensemble d'instruments financiers pour aider les petits États insulaires en développement, y compris le Contingent Development Policy Instrument qui permet aux pays d'accéder à un financement pour imprévus dans les 48 heures suivant la déclaration d'une situation d'urgence nationale. L'assurance est un pilier essentiel de la résilience et du financement des risques de catastrophe, et, à cet égard, la Banque mondiale a aidé à la création et à l'exploitation de fonds de gestion des risques de catastrophe dans les Caraïbes et le Pacifique qui effectuent des versements dans un délai d'une à deux semaines après la survenue d'une catastrophe. La Banque propose également des moyens de formation sur la viabilité de la dette dans le cadre d'ateliers organisés en collaboration avec le FMI, ainsi que des dispositifs d'appui budgétaire, le cas échéant, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement.

59. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle a fait état de l'insuffisance des financements provenant de sources intérieures et extérieures et destinés à appuyer tout développement et toute amélioration utiles aux systèmes statistiques nationaux. La plupart des petits États insulaires en développement dépendent d'une aide extérieure pour entreprendre les activités statistiques essentielles susceptibles de produire des données pour le suivi.

60. Les difficultés que les Îles Marshall doivent surmonter sont liées à l'insuffisance des ressources humaines et financières pour la mise en œuvre des priorités planifiées. Le pays a sollicité une aide pour exécuter certains de ses projets et activités et a été en mesure d'accéder à l'aide internationale au développement de plusieurs partenaires



de développement, y compris le PNUD, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le Fonds pour l'environnement mondial, pour réaliser les principaux aspects des Orientations de Samoa.

61. En ce qui concerne Cuba, l'intensification du blocus économique commercial et financier a eu des incidences négatives sur l'accès aux financements extérieurs. Le blocus a créé de graves difficultés quant à l'accès au financement, à la technologie, au matériel, aux ressources et aux connaissances techniques nécessaires au développement durable.

## **E. Partenariats en faveur des petits États insulaires en développement**

62. Dans une étude récente<sup>27</sup> effectuée par le Secrétariat et portant sur les 315 partenariats pour les petits États insulaires en développement inscrits au programme d'action en faveur des petits États insulaires en développement (SIDS Action Platform), il a été noté qu'un tiers des partenariats étaient largement consacrés aux océans et aux mers. Le transfert de connaissances concernait 25,7 % des partenariats, suivi de l'énergie durable (13,7 %) et de la réduction des risques de catastrophe (13,3 %). Plus de 50 % des partenariats seraient sur la bonne voie pour ce qui est de la mise en œuvre. L'étude a également révélé que les principales difficultés associées aux partenariats de petits États insulaires en développement étaient notamment le manque de viabilité financière en raison de la taille et les effets néfastes des sensibilités politiques. Les effets toujours croissants des changements climatiques et le fardeau de la dette ont également entravé la mise en œuvre.

63. Les mesures recommandées sont notamment une participation accrue des jeunes au transfert de connaissances, une plus grande participation communautaire à la prise de décisions et à la conception des projets, l'utilisation des connaissances traditionnelles, la nécessité de concevoir des projets d'énergie durable axés davantage sur la sécurité énergétique que sur les objectifs d'atténuation et la nécessité de mesurer les pertes environnementales par rapport aux avantages économiques que représente le tourisme.

64. Répondant au questionnaire utilisé pour l'établissement du présent rapport, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe a indiqué qu'il s'employait à mettre en œuvre les partenariats suivants : la Pacific Islands Private Sector Organization ; les comités consultatifs scientifiques et techniques chargés de la réduction des risques de catastrophe dans toutes les régions ; les réseaux d'entités du secteur privé mis en place dans chaque région ; les partenariats avec les responsables municipaux et les autorités locales dans le cadre de la campagne pour des villes résilientes et de l'exécution des plans locaux de réduction des risques de catastrophe ; les partenariats avec les institutions financières internationales. La CESAP a confirmé la mise en place du Ocean Accounts Partnership à la suite de l'adoption d'une série de résolutions sur l'économie bleue et la gouvernance des océans. Le FNUAP a participé à de nouveaux partenariats avec l'Association de Planning familial des Antilles et la Croix-Rouge de la Jamaïque afin de faciliter la fourniture de biens et de services vitaux dans les domaines de la santé sexuelle et procréative et de la prévention de la violence sexiste. La FAO a conclu des lettres d'accord avec l'Université des Indes occidentales et l'Université du Guyana afin d'appuyer des programmes d'alimentation scolaire durable, de lutter contre les

<sup>27</sup> Accessible à l'adresse suivante : [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/18577\\_Review\\_of\\_Partnerships\\_for\\_SIDS.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/18577_Review_of_Partnerships_for_SIDS.pdf).

maladies non transmissibles et de créer un institut de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Guyana.

#### IV. Contrôle et suivi

65. La présente section porte notamment sur les activités menées au cours de la période considérée en réponse aux demandes de l'Assemblée générale.

##### *Forum politique de haut niveau pour le développement durable (2018)*

66. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (2018) a tenu une réunion sur le thème de la transformation en faveur de sociétés durables et résilientes dans une perspective des PEID, durant laquelle il a examiné la question du renforcement de la résilience des îles et des communautés sous l'angle des ressources en eau et l'énergie durable. Afin d'atténuer la pauvreté, de stimuler la croissance économique et d'édifier des sociétés résilientes, il faut tirer parti du potentiel des écosystèmes pour satisfaire la demande en eau et en énergie, ces deux éléments étant essentiels à la vie, à la santé et au bien-être et à la croissance économique et au développement.

67. Sur les 47 pays qui se sont portés volontaires pour faire l'objet d'un examen et présenter des rapports nationaux en 2018, 5 étaient des petits États insulaires en développement, à savoir les Bahamas, Cabo Verde, la Jamaïque, Kiribati et Singapour<sup>28</sup>.

##### *Évaluation des besoins*

68. Le Secrétariat, à titre exceptionnel, sans créer de précédent et dans la limite des ressources disponibles, a procédé à une évaluation transparente et circonstanciée des besoins du sous-programme consacré au Groupe des petits États insulaires en développement et des petits États insulaires en développement par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement<sup>29</sup>. Le Corps commun d'inspection a trouvé que les ressources n'avaient pas augmenté au cours d'une période où les mandats du Groupe des petits États insulaires en développement et du Bureau du Haut-Représentant avaient été considérablement élargis. Le Corps commun d'inspection a recommandé que soit effectué un examen pour évaluer la manière dont les ressources sont actuellement allouées et vérifier si leur utilisation est efficace et efficiente en vue d'améliorer la gouvernance et la coordination dans l'exécution des mandats respectifs. Le rapport sur l'évaluation des besoins sera soumis à l'Assemblée pour examen à sa soixante-treizième session.

##### *Coordination au sein du Secrétariat*

69. Le Groupe des petits États insulaires en développement et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement<sup>30</sup> ont continué de prendre des mesures pour renforcer la coordination et la complémentarité des activités qu'ils mènent pour soutenir les petits États insulaires en développement. Ainsi :

<sup>28</sup> Des résumés des rapports nationaux peuvent être consultés à l'adresse VNRs <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf/2018#>.

<sup>29</sup> Résolution 72/217 de l'Assemblée générale, par. 20.

<sup>30</sup> Voir également les paragraphes 42 et 43.

a) Ils ont continué de présider le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, alternativement. Ils ont adopté le mandat du Groupe en septembre 2017, ce qui constitue une réalisation notable ;

b) Ils ont organisé conjointement des manifestations concernant les petits États insulaires en développement, en parallèle à de grandes conférences et réunions des Nations Unies ;

c) Ils ont appuyé les travaux du Comité directeur des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement, notamment en accueillant le dialogue mondial et multipartite annuel des petits États insulaires en développement partenaires ; en réponse au paragraphe 28 de la résolution [72/217](#) de l'Assemblée générale, les deux bureaux ont créé un programme de travail commun concernant les préparatifs de l'examen à mi-parcours des orientations de Samoa, prévu pour septembre 2019, et adopté des plans communs pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement de ces processus.

## V. Conclusion

70. Le système des Nations Unies et les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement continuent d'appuyer les efforts déployés par les petits États insulaires en développement aux fins de la mise en œuvre des Orientations de Samoa et de la réalisation des objectifs de développement durable. Malgré la multitude de difficultés qu'ils rencontrent, les petits États insulaires en développement progressent encore. La communauté internationale doit continuer de fournir appui et assistance à ces pays vulnérables.